

N° 79

—
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

Annexe au procès verbal de la séance du 22 novembre 1994.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1995, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Jean ARTHUIS,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 38

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

IV - Plan

Rapporteur spécial : M. Michel MOREIGNE

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, président ; Jean Cluzel, Paul Girod, Jean Clouet, Jean-Pierre Masseret, vice-présidents ; Jacques Oudin, Louis Perrein, François Trucy, Robert Vizet, secrétaires ; Jean Arthuis, rapporteur général ; Philippe Adnot, René Ballayer, Bernard Barbier, Jacques Baudot, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Maurice Blin, Camille Cabana, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Mme Paulette Fost, MM. Henry Goetschy, Emmanuel Hamel, Alain Lambert, Tony Larue, Paul Lorient, Roland du Luart, Philippe Marini, Gérard Miquel, Michel Moreigne, Jacques Mossion, René Régnault, Michel Sergent, Jacques Sourdille, Henri Torre, René Trégouët, Jacques Valade.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10ème législ.) : 1530, 1560 à 1565 et T.A. 282.

Sénat : 78 (1994-1995).

Lois de finances.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
PRINCIPALES OBSERVATIONS	5
CHAPITRE PREMIER : PRESENTATION DES CREDITS	7
I - LES DÉPENSES ORDINAIRES	8
II - LES DEPENSES EN CAPITAL	9
III -PRESENTATION PAR ACTION	9
1. Le Plan	10
2. Le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts (CSERC)	10
3. La recherche	10
4. L'évaluation des politiques publiques	11
CHAPITRE II : LES ACTIVITES DU COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN	13
I - LES TRAVAUX DE PROSPECTIVE	13
II - LES ACTIVITES INTERNATIONALES	14
III -L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	16
A. LE BILAN DU NOUVEAU DISPOSITIF D'EVALUATION.....	16
B. LES CREDITS DU FONDS NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EVALUATION (FNDE).....	17
CHAPITRE III : LES ORGANISMES D'ETUDES	19
I - LES ORGANISMES RATTACHES	19
A. LE REMPLACEMENT DU CENTRE D'ETUDES DES REVENUS ET DES COUTS (CERC) PAR LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'EMPLOI, DES REVENUS ET DES COUTS (CSERC)	19
B. LE CENTRE D'ETUDES PROSPECTIVES ET D'INFORMATIONS INTERNATIONALES (CEPII)	21

II - LES ORGANISMES SUBVENTIONNES	23
A. LE CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ETUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE (CREDOC).....	23
B. LE CENTRE D'ETUDES PROSPECTIVES D'ECONOMIE MATHEMATIQUE APPLIQUEES A LA PLANIFICATION (CEPREMAP)....	24
C. L'INSTITUT DES RECHERCHES ECONOMIQUES ET SOCIALES (IRES) .	25
D. L'OBSERVATOIRE FRANCAIS DES CONJONCTURES ECONOMIQUES (OFCE).....	26
CHAPITRE IV : EVOLUTION DE LA PLANIFICATION	29
I - VERS LA FIN DE "LA PLANIFICATION A LA FRANCAISE"	29
II - LES CONTRATS DE PLAN ETAT-REGIONS (CPER)	30
A. LE BILAN INACHEVE DE LA PRECEDENTE GENERATION DE CONTRATS DE PLAN (1989-1993).....	30
B. L'ELABORATION DES CONTRATS DE PLAN ETAT-REGIONS (1994- 1998)	32
C. L'EVALUATION	32
D. LES DOTATIONS	33

PRINCIPALES OBSERVATIONS

1. Pour 1995, le budget du Plan est présenté en diminution pour la quatrième année consécutive. Si cette baisse des crédits résulte, pour partie, de la contribution du Plan à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, sa cause principale réside dans la suppression du CERC qui a eu pour conséquence de réduire sensiblement les crédits afférents aux rémunérations du personnel.

2. Votre rapporteur a, toutefois, la satisfaction de constater que les dotations pour l'évaluation des politiques publiques progressent nettement en prévision de la mise en place de la procédure d'évaluation des contrats de plan Etat-régions de la troisième génération (1994-1998) même si le bilan des contrats de plan Etat-régions de la deuxième génération (1989-1993) n'est pas encore dressé, ce travail n'ayant été entamé que récemment.

3. Le XI^e plan (1993-1997) est resté au stade de la préparation et n'a pas fait l'objet du vote d'une loi de plan par le Parlement. Le Gouvernement a, en effet, jugé préférable de recourir à des lois quinquennales spécialisées par domaine (finances publiques, emploi, aménagement du territoire, justice, police) et de privilégier la planification régionale.

Cependant si le Conseil économique et social a proposé, le premier, une relance et un renouveau de la planification indicative en France, dans une étude de M. Claude Cambus rendue publique le 24 mai 1994, le Gouvernement ne se désintéresse pas de cet exercice. Le Premier ministre a, en effet, demandé un rapport sur "l'avenir du Plan et la place de la planification dans la société française" à M. Jean de Gaulle, député de Paris.

4. Ce rapport, remis à M. Edouard Balladur le 6 juillet 1994, formule 20 propositions pour une planification renouvelée et suggère le maintien d'une loi de plan mais qui ne serait plus soumise systématiquement au rythme quinquennal. Il propose également d'associer les parlementaires et les membres du Conseil économique et social aux divers travaux du Plan ainsi que la publication régulière d'un document sur les "grands défis de la Nation et les problèmes de notre société" qui serait présenté au Parlement.

CHAPITRE PREMIER

PRESENTATION DES CREDITS

Les crédits demandés pour 1995, en dépenses ordinaires et crédits de paiement, s'élèvent à 164 millions de francs, en diminution de 1,7 % par rapport aux crédits votés de 1994. Toutefois, par rapport aux crédits réellement disponibles en 1994, après les annulations de 3,68 millions de francs, intervenues au titre de la contribution à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, le budget du plan est stable, en francs courants, avec une légère augmentation de 0,5 %.

Quant aux autorisations de programme prévues pour 1995, elles progressent de 42,8 % par rapport aux attributions votées pour 1994.

Le tableau ci-dessous présente, par titre, les principales évolutions comparées :

(millions de francs)

Nature des crédits	1994 budget voté	1995 LFI	Evolution en %
Dépenses ordinaires			
Titre III - Moyens des services.....	107,06	107,94	+ 0,8
Titre IV - Interventions publiques	51,25	50,64	- 1,2
Total.....	158,31	158,58	+ 0,17
Dépenses en capital			
Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat	8,5	5,39	- 3,7
Total.....	8,5	5,39	- 3,7
Total DO + CP.....	166,81	163,97	- 1,7
Autorisations de programme			
Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	3,5	5,0	+ 42,8
Total.....	3,5	5,0	+ 42,8

I - LES DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires, qui constituent la quasi-totalité du budget du plan, sont stables, en francs courants, puisqu'elles s'élèvent à 158,6 millions de francs au lieu de 158,31 millions de francs en 1994. Par rapport aux crédits finalement attribués pour 1994, il est constaté une augmentation de 2,3 %.

Les crédits du titre III, qui représentent 68 % des dépenses ordinaires, s'élèvent pour 1995, à 108 millions de francs en augmentation de 0,8 %. Par rapport aux crédits disponibles pour 1994, la progression ressort à 3,4 %.

Ce résultat est la conséquence de deux mouvements en sens contraire :

- d'une part, une diminution de 5 millions de francs environ des charges de personnel (- 7 %) liée principalement à la substitution du Conseil supérieur de l'Emploi, des Revenus et des Coûts (CSERC) au Centre d'Etudes des Revenus et des Coûts (CERC), entraînant une réduction des effectifs, qui a eu pour conséquence une économie budgétaire de 5,4 millions de francs et un transfert d'une autre partie du personnel à l'INSEE, assortie du transfert à cet organisme des crédits correspondants soit 6,2 millions de francs.
- et d'autre part, une progression de 6 millions de francs des crédits de matériel et fonctionnement des services avec 40,7 millions de francs, soit + 17,2 %. Compte tenu des annulations de crédit intervenues en cours d'année l'augmentation s'élève à 27 %.

Les crédits du titre IV, principalement consacrés aux subventions à divers organismes (CEPREMAP, CREDOC, IRES et OFCE)¹, constituent la deuxième masse de ce budget avec 31 % du total. Pour 1995, ils atteignent 50,64 millions de francs soit une réduction de 1,2 % par rapport aux crédits votés initialement pour 1993. En réalité, il s'agit d'une quasi-reconduction par rapport aux crédits réellement disponibles en 1994.

¹ CEPREMAP : Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification.

CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

IRES : Institut de recherches économiques et sociales.

OFCE : Observatoire français des conjonctures économiques.

II - LES DEPENSES EN CAPITAL

Les seules dépenses en capital inscrites au budget du plan sont les crédits du titre VI, destinés à la recherche en socio-économie.

Pour 1995, ces dépenses, qui s'élèvent à 5,39 millions de francs, enregistrent une diminution de 37 % par rapport à 1994, après avoir progressé, il est vrai, de 51,8 % entre 1993 et 1994. La situation inverse est constatée pour les autorisations de programme qui atteignent 5 millions de francs après 3,5 millions de francs en 1994.

III - PRESENTATION PAR ACTION

Le budget du plan comprend quatre actions : le plan, le conseil supérieur de l'emploi des revenus et des coûts (CSERC), la recherche et, enfin, l'évaluation des politiques publiques, apparue en 1991.

Le tableau ci-après indique les dotations demandées pour chacune de ces actions en 1995 ainsi que leur évolution par rapport aux crédits votés pour 1994.

Actions	Crédits votés pour 1994	Crédits demandés pour 1995	Evolution en %
Plan	82.400	83.060	+ 0,8
CSERC	17.935	7.462	- 58,4
Recherche	59.680	57.315	- 4,0
Evaluation.....	6.795	16.137	+ 137,5
TOTAL	166.810	163.974	-1.7

1. Le Plan

Les crédits consacrés à cette action, qui s'élèvent à 83 millions de francs, ne progressent que de 0,8 %.

Si la contribution à l'effort de maîtrise des dépenses de l'Etat a réduit à hauteur de 3,8 millions de francs ces crédits, les moyens de fonctionnement sont abondés de 1,3 millions de francs, pour permettre la mise en place de la commission française du développement durable, conformément aux engagements de programme pris par la France à la suite de la conférence sur l'environnement de Rio. Divers ajustements aux besoins permettent toutefois la quasi-reconduction des crédits votés pour 1994.

2. Le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts (CSERC)

La substitution du CSERC au CERC² entraîne une diminution des crédits alloués au nouvel organisme de 10,5 millions de francs par rapport à la dotation dont bénéficiait le CERC. Cette réduction est le résultat de la suppression nette de 13 emplois qui se traduit par une économie budgétaire de 5,4 millions de francs. Dans le même temps, 17 emplois de chargés de mission ont été transférés à l'INSEE avec pour conséquence le transfert des crédits correspondants, soit 6,2 millions de francs. La seule augmentation notable concerne les crédits attribués pour les vacances et les études qui progressent de 1,2 million de francs.

3. La recherche

L'action Recherche, avec 57,3 millions de francs, subit globalement une diminution de ses crédits de 4 %. Toutefois, les dépenses ordinaires connaissent une reconduction de leurs crédits (+ 1,5 %). Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), qui est rattaché à cette action voit même ses crédits progresser de 3 % pour s'établir à 21,2 millions de francs.

² Décret 94-414 du 25 mai 1994 pris en application de l'article 78 de la loi quinquennale sur l'Emploi

C'est donc la forte baisse des crédits de paiement destinés au financement de la recherche en socio-économie (- 3,11 millions de francs) qui explique, à elle seule la diminution de l'action Recherche.

4. L'évaluation des politiques publiques

L'évolution de ces crédits traduit la montée en puissance de la procédure d'évaluation des contrats de plan Etat-régions dont le financement bénéficie de 12,5 millions de francs au titre des mesures nouvelles affectées aux moyens des services. En contrepartie, ces mêmes moyens sont réduits de 3,4 millions de francs au titre du Fonds national de développement de l'évaluation en régularisation du solde accumulé sur plusieurs exercices.

CHAPITRE II

LES ACTIVITES DU COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN

I - LES TRAVAUX DE PROSPECTIVE

Après la période de mobilisation des services du Commissariat au plan en faveur de la préparation du XI^e plan, son activité s'est redéployée vers l'exercice de travaux plus continus à objectifs de moyen terme.

Ainsi, il a participé à l'élaboration des lois quinquennales, notamment par sa contribution au débat national sur l'aménagement du territoire et à la préparation du projet de loi d'orientation qui vient d'être examiné en première lecture par le Sénat après l'Assemblée nationale. A part les contributions directes auprès du Cabinet du Premier ministre et de la DATAR, y compris aux réunions de suivi du débat, le service régional et local du Commissariat général au plan a également lancé deux études réalisées par BIPE Conseil :

♦ *"Les structures d'activités et les déséquilibres régionaux"* ;

♦ *"Les projections d'emploi régional à l'horizon 2015"* (DIVA régions) cofinancée avec la DATAR et qui a été présentée aux partenaires régionaux et débattue avec eux.

Quatre séminaires d'une journée ont également été organisés par le Commissariat général au plan sur des thèmes propres à l'aménagement du territoire.

Dans le domaine de la prospective, les travaux suivants ont été initiés par le Commissariat général au Plan :

➤ groupe de prospective à horizon 2015 *"Travail-emploi"* présidé par M. Jean Boissonnat qui remettra son rapport au Gouvernement début 1995 ;

- réunion d'experts français pour constituer un réseau d'échanges, d'informations et d'études prospectives ;
- préparation avec l'association "*Futuribles International*" d'une publication périodique sur la parution des études prospectives en France et dans le monde ;
- réunion d'une quinzaine de personnalités pour établir des textes de réflexion sur la société française prochaine qui s'est conclue par la publication du rapport de la commission présidée par Alain Minc "*La France de l'an 2000*".

L'analyse des régulations économiques et sociales a été abordée dans le cadre des groupes de travail :

- "*Perspectives économiques*" (parution du rapport "*Coût du travail et emploi*" en octobre 1994) ;
- "*Les réseaux à l'horizon 2010*".

A la demande du Premier ministre, le Commissariat général au Plan a également mené ou participé aux travaux sur :

- l'avenir des retraites ;
- le Livre Blanc sur la Santé ;
- le Financement de la protection sociale.

Un nouveau chantier d'études à long terme est apparu avec la Commission du Développement Durable, créé par décret du 21 janvier 1994 et, résultant des engagements pris par la France à la conférence de Rio. La Commission est chargée de définir les orientations de cette politique et de contribuer à l'élaboration du programme de la France présenté à la Commission du Développement Durable des Nations-Unies.

II - LES ACTIVITES INTERNATIONALES

Dans le domaine de l'économie internationale, à l'issue des travaux de préparation du XIe plan, les rapports de la Commission "*Monde-Europe*" ont été présentés à la presse à l'automne 1993 :

- "*La transition en Europe : économie privée et action publique*" ;

- *"Développement de l'aide au partenariat"* ;
- *"L'Europe, la France et la Méditerranée : vers de nouveaux partenariats"*.

Une étude sur la *"Préférence communautaire"* a également été réalisée à la fin de l'année 1993.

La conférence sur *"les perspectives économiques de moyen terme"* qui s'est tenue pour la troisième fois en France, organisée conjointement par le Commissariat général au plan et l'INSEE, a rassemblé à Paris du 8 au 10 juin 1994, vingt-trois délégations.

Le groupe franco-russe sur *"la protection sociale en fédération de Russie"* a remis son rapport d'expertise en avril 1994. En outre, le Commissariat général au plan et la Direction de la Sécurité sociale ont organisé à Moscou du 6 au 10 juin 1994 un séminaire de formation des cadres russes des ministères sociaux, au régime de protection sociale français.

Le Commissariat général au plan participe également à de nombreux groupes de travail internationaux :

- groupe de travail *"Politique industrielle et politique de concurrence au sein de l'Union européenne"* présidé par M. Descarpentries, président de Bull ;

- *"Comités de politique économique de la Commission de Bruxelles et de l'OCDE"* ;

- *Groupes de travail macro-économique de l'OCDE* ;

- *Commission économique des Nations-Unies pour l'Europe*.

Il entretient également des relations avec le FMI et des homologues étrangers : Japon, Corée, Pays-Bas, Pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-URSS.

III - L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

A. LE BILAN DU NOUVEAU DISPOSITIF D'EVALUATION

Le dispositif interministériel d'évaluation des politiques publiques, mis en place par les décrets des 22 janvier et 7 juin 1990 est composé d'un Comité interministériel de l'évaluation (CIME), chargé de développer et de coordonner les initiatives gouvernementales dans ce domaine, et d'un Fonds national de développement de l'évaluation (FNDE) dont les crédits permettent de financer les projets arrêtés par le Comité, après avis favorable du Conseil scientifique de l'évaluation (CSE), garant de la qualité et de l'indépendance des évaluations.

Depuis sa création, le CIME s'est réuni à trois reprises, sous la présidence du Premier ministre les 26 juillet 1990 et le 21 mars 1991, et sous la présidence du Secrétaire d'Etat au Plan le 17 mars 1993.

Parmi les projets qu'il a retenus et qui ont fait l'objet d'une décision d'évaluation du CSE, six ont été publiés :

- le développement de l'informatique dans l'administration (1992), sur lequel le CIME du 17 mars 1993 a décidé des suites à proposer (circulaire du Premier ministre publiée le 31 janvier 1994) ;
- la réhabilitation du logement social (1993) ;
- l'accueil des populations défavorisées dans les services publics (1993) ;
- l'insertion sociale des adolescents en difficulté (1993) ;
- l'aménagement des rythmes de vie des enfants (juin 1994) ;
- l'aménagement et la gestion des zones humides (septembre 1994) ;

Cinq autres évaluations, ayant reçu l'avis favorable du CSE, sont en cours :

- la politique d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs en faveur des agents des administrations de l'Etat, publication attendue à l'automne 1994 ;

- la sécurité routière ;
- la politique d'insertion dans les structures d'insertion par l'économique ;
- la prévention des risques d'origine naturelle ;
- la politique de maîtrise de l'énergie.

Le CSE doit rendre prochainement un avis sur un projet d'évaluation de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi adultes. Le lancement d'une évaluation de la politique de la montagne a reçu l'accord du cabinet du Premier ministre en juillet 1994 et d'autres projets comme celui prévu dans la loi quinquennale sur l'emploi en son article 82 devraient faire l'objet d'un accord.

Chargé d'animer le développement de l'évaluation dans l'administration le Commissariat général au Plan participe aux travaux de recherche et aux groupes de réflexion sur l'évaluation dans ce secteur. Il a ainsi animé deux groupes de travail sur l'évaluation des politiques locales et il contribue à la définition d'un programme de recherche sur les méthodes d'évaluation avec le CSE et à la sélection des projets de recherche.

Il a également constitué un groupe de travail chargé de faire le point sur les pratiques d'évaluation dans l'administration et de proposer au Premier ministre les mesures susceptibles d'en renforcer l'efficacité.

Enfin, le CIAT du 10 février 1993 a inscrit l'obligation d'évaluation dans les futurs contrats de Plan, décision confirmée par le CIME du 17 mars 1993, qui s'appliquera aux contrats de Plan Etat-région de la génération 1994-1998 et qui bien entendu relèvera de cette nouvelle mission du Plan : l'évaluation des politiques publiques.

B. LES CREDITS DU FONDS NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EVALUATION (FNDE)

Le FNDE finance les projets d'évaluation. Sa participation représente en général 50 % du coût des travaux, les cofinancements étant apportés par les ministères concernés. La participation est liée à l'avis favorable du Conseil supérieur de l'Evaluation. Le Conseil économique et social dispose d'un droit

de tirage à hauteur de 20 % des crédits du FNDE, qu'il a utilisé à hauteur de 2,1 millions de francs en 1993 compte tenu des reports de crédits antérieurs.

Après la dotation du FNDE pour l'exercice 1994 de 4,5 millions de francs, les crédits pour 1995 sont ramenés à 1,3 million de francs.

En effet, le rythme lent de consommation des crédits, qui s'explique par les délais propres aux travaux d'évaluation qui portent sur des politiques interministérielles souvent complexes, a entraîné une accumulation de reports, qui est freinée pour 1995 par une révision des services votés du FNDE de 3,16 millions de francs.

En revanche, l'évaluation se trouve relancée par la dotation de trois nouvelles lignes budgétaires destinées à la procédure d'évaluation des contrats de plan Etat-régions pour un total de 12,5 millions de francs :

- rémunérations 2,5 millions de francs
- travaux et enquêtes 6,2 millions de francs
- fonctionnement 3,75 millions de francs.

CHAPITRE III

LES ORGANISMES D'ETUDES

Parmi les organismes d'études et de recherche liés au Commissariat général au Plan, certains lui sont rattachés et voient leurs budgets directement intégrés aux crédits du Plan, tandis que d'autres bénéficient simplement de ses subventions, qui constituent cependant souvent l'essentiel de leurs budgets de fonctionnement.

I - LES ORGANISMES RATTACHES

A. LE REMPLACEMENT DU CENTRE D'ETUDES DES REVENUS ET DES COÛTS (CERC) PAR LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'EMPLOI, DES REVENUS ET DES COÛTS (CSERC)

D'octobre 1993 à avril 1994, le CERC a publié ses quatre dernières études achevées :

- **Quelles sont les entreprises qui adoptent l'intéressement ?**
- **Revenus et conditions d'existence des personnes de plus de soixante ans - 1. Les revenus**
- **Précarité et risque d'exclusion en France**
- **La productivité globale dans les services publics. Mesurer pour décider.**

La publication, le 26 mai 1994, du décret relatif au Conseil Supérieur de l'Emploi, des Revenus et des Coûts, a mis fin

à l'activité du CERC. Conformément aux dispositions de ce décret, la responsabilité de l'achèvement de la dizaine d'études en cours a été transférée aux services d'étude et de statistique de l'administration concernés : l'INSEE, la DARES et le SESI. C'est à ce titre que le SESI publiera, dans les toutes prochaines semaines, l'étude conduite par le CERC sur les revenus des médecins libéraux et leurs déterminants.

Le CSERC, nouvel organisme créé lors du vote de la loi quinquennale sur l'emploi en remplacement du CERC est composé de neuf membres :

- 1) Un membre du Conseil d'Etat, désigné par le vice-président du Conseil d'Etat ;
- 2) Un magistrat de la Cour des comptes, désigné par le premier président de la Cour des comptes ;
- 3) Un membre du Conseil national de l'information statistique, désigné par le bureau de ce conseil ;
- 4) Un professeur des universités des disciplines juridiques et économiques, désigné par le Conseil national des universités ;
- 5) Deux membres de droit : le commissaire au Plan et le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;
- 6) Trois membres choisis par les six membres précédents parmi les personnalités connues en raison de leur expérience dans les domaines de compétence du conseil.

Par décret du 21 novembre 1994 le Premier ministre vient de confirmer la composition de ses membres et de nommer M. Pierre Cabanes comme président du CSERC.

Les compétences du nouvel organisme seraient élargies. Il contribuera à la connaissance des revenus et des coûts et devra se pencher également sur les liens entre l'emploi et les revenus et formuler toutes recommandations de nature à favoriser l'emploi.

Il rédigera un rapport annuel qui sera transmis au Premier ministre et aux présidents des Assemblées parlementaires avant d'être rendu public.

Le CSERC pourra en outre réaliser sur son initiative ou à la demande du Premier ministre des recherches dans le domaine de sa compétence. Ces analyses et ces études pourront comporter des comparaisons internationales, notamment européennes.

Le président du CSERC sera entendu par les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat, à la demande de leur président, pour leur présenter le rapport annuel et recueillir leur avis sur son programme de travail.

B. LE CENTRE D'ETUDES PROSPECTIVES ET D'INFORMATIONS INTERNATIONALES (CEPII)

♦ Missions

Créé en 1978, le CEPII a pour mission de rassembler des informations et d'élaborer des études prospectives sur l'économie mondiale, les échanges internationaux et les économies étrangères.

Son programme de travail intègre des études effectuées pour le Commissariat général au Plan dans le cadre de la préparation et de l'exécution des divers plans, ainsi que des travaux pour les assemblées parlementaires.

♦ Effectifs

Depuis 1991, le CEPII dispose d'une équipe de 47 personnes, dont 34 chargés de mission sous contrats.

En outre, il fait appel dans la mesure des crédits disponibles à des collaborateurs extérieurs ou à des spécialistes étrangers. Enfin, il s'assure de façon permanente le concours d'universitaires à titre de conseillers scientifiques.

♦ Moyens financiers

L'annulation de 513.184 francs intervenue au premier trimestre a ramené les crédits de 1994 au-dessous de ceux votés pour 1993. Le CEPII se retrouve notamment, comme les deux années précédentes, dans l'impossibilité de payer la totalité de son loyer, qui représente 85 % de ses dépenses de fonctionnement courant.

Pour 1995, le budget du CEPII devrait s'élever à 21,2 millions de francs, soit une augmentation de 3,2 % seulement par rapport au budget initial de 1994, mais de 5,9 % par rapport au budget rectifié.

◆ Activités

Le Centre publie de façon régulière une revue trimestrielle, "*Economie internationale*" et une publication mensuelle, "*La lettre du CEPII*" auxquelles s'ajoute désormais la revue en anglais "*Newsletter*".

Le CEPII dirige actuellement son activité vers les orientations suivantes :

- Analyses et projections macro-économiques, principalement avec le modèle MIMOSA, en collaboration avec l'OFCE ;
- Projection "*Horizon 2000*" utilisée pour différentes réflexions (notamment un colloque de la Délégation à la planification du Sénat) ;
- Deux études sur l'intégration européenne (à la demande du Parlement européen) ;
- Rapport sur les politiques de lutte contre le chômage ;
- Dans le domaine international : une étude sur l'administration Clinton et à la demande du Sénat une étude sur l'appréciation des monnaies des Pays à développement rapide d'Asie .;
- Problèmes monétaires financiers et leurs liens avec la macro-économie (études parues sous forme d'articles dans différentes revues spécialisés) ;
- Micro-économie de l'intégration européenne : programme de travail qui comporte deux volets : analyse et simulation ;
- Diffusion de la base de données Chelem/commerce international sur CD-Rom et publication d'études réalisées par le CEPII sur le thème du commerce international ;
- Travaux sur les pays à économie en transition ou en développement.

Par ailleurs, le CEPH participe aux réunions du CIREM regroupant entreprises et administrations sur l'évolution de l'économie mondiale.

II - LES ORGANISMES SUBVENTIONNES

En 1995, les subventions aux autres organismes concernés sont en diminution de 1,4 % par rapport à la loi de finances initiale pour 1994, après une réduction de 3 % l'an dernier

(millions de francs)

	LFI 1994	PLF 1995	Part en %	Evolution en %
CREDOC.....	5,32	5,32	10,7	--
CEPREMAP.....	7,40	7,40	14,9	--
IRES.....	17,73	17,13	34,5	- 3,4
OFCE.....	19,80	19,80	39,9	--
TOTAL.....	50,35	49,65	100,00	- 1,4

Cette diminution de leur subvention, sensible depuis plusieurs années, risque de rendre difficile pour ces organismes le maintien à niveau de leurs effectifs actuels. En effet, la subvention couvre en moyenne 60 à 70 % des charges de personnel.

A. LE CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ETUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE (CREDOC)

Depuis 1993, date de l'achèvement du contrat d'objectifs signé entre le CREDOC et l'Etat en 1990, qui précisait les orientations selon lesquelles serait utilisée sa subvention, celle-ci ne représente plus que 20% environ de son budget de 26 millions de francs. Pour 1994, le reste provient essentiellement des contrats d'études (20,4 millions de francs en 1994) qui lui sont, le plus souvent, commandés par les ministères intéressés.

Le CREDOC dispose de façon permanente de 49 personnes, dont 12 à temps partiel, soit 44 emplois en équivalent temps plein. Il emploie en outre 11 personnes à titre temporaire ou détachés.

L'activité du CREDOC reste centrés sur l'observation du comportement des consommateurs et des usagers, mais le Centre s'est attaché ces dernières années à diversifier ses thèmes d'études, notamment vers les entreprises, l'évolution des politiques publiques et des études sociales pour les collectivités locales. L'année 1994 a été ainsi caractérisés par le développement de l'activité dans le secteur de la santé et de la protection sociale et de la vie en société. Depuis 1993, le CREDOC a également entrepris une activité de formation. Au cours de l'année 1993, subissant les effets de la récession, le volume des études a connu un recul sensible. Néanmoins, l'organisme a su résister correctement à ces conséquences de la crise et l'activité de 1994 avoisinera celle de 1992.

B. LE CENTRE D'ETUDES PROSPECTIVES D'ECONOMIE MATHÉMATIQUE APPLIQUÉES A LA PLANIFICATION (CEPREMAP)

Constitué en 1968 sous la forme d'une association régie par la loi de 1901, le CEPREMAP, placé sous la tutelle du Commissariat général au Plan, avait pour vocation initiale de fournir des outils d'aide à la décision. Il s'affirme désormais, y compris sur le plan international, comme un centre de recherche sur la théorie économique et ses applications directes.

Le CEPREMAP regroupe 41 personnes y compris les boursiers et stagiaires, dont 30 chercheurs relevant des Universités ou du CNRS. Son budget est de l'ordre de 9 millions de francs, constitué à 80 % par la subvention de fonctionnement, et pour le reste de crédits contractuels provenant également en majorité du Plan (ce budget n'intègre pas les salaires des chercheurs rattachés au Centre, à la charge des institutions d'origine, qui représentent un montant équivalent).

Les travaux de recherche du CEPREMAP abordent les thèmes suivants :

- Organisation des marchés, incitations et équilibres ;
- Fondements microéconomiques de la macroéconomie ;

- **Modélisation macroéconomique et économétrie ;**
- **Régulation et analyse du changement technique et social ;**
- **Economie publique et politiques économiques ;**
- **Economie internationale.**

C. L'INSTITUT DES RECHERCHES ECONOMIQUES ET SOCIALES (IRES)

Créé en 1982 à la suite des recommandations du rapport Lenoir-Prot visant au développement du pluralisme des organismes d'études économiques et sociales, l'IRES a la forme d'une association régie par la loi de 1901. 1994 est dominée par l'installation définitive de l'IRES à Marne-la-Vallée au début de l'année.

Les effectifs rassemblent 13 personnes employées directement par l'IRES et 8 personnes mises à sa disposition, soit au total 21 personnes, dont 11 chercheurs.

La subvention du Plan représente plus de 90 % d'un budget de l'ordre de 20 millions de francs.

Le programme de travail de l'IRES pour 1994 comporte quatre points principaux :

- **l'achèvement des quatre projets spécifiques de recherche à moyen terme (1989-1994) concernant les dynamiques nationales comparées de l'emploi ; les services d'expertise et de conseil ; les retraites et l'épargne salariale ; les instances de représentation des salariés dans l'entreprise ;**
- **le projet transversal des stratégies syndicales et des relations professionnelles à l'échelle internationale, européenne et régionale ;**
- **la poursuite des activités de l'Agence d'objectifs, en coopération avec les organisations syndicales ;**
- **le développement d'activités nouvelles liées à la disposition de nouveaux locaux (synergies avec l'environnement universitaire et technologique, accueil de chercheurs, expansion du centre de documentation).**

La production de l'Institut est diffusée dans ses publications régulières : *"La Revue de l'IRES"*, *"Chronique internationale"*, *"Les documents de travail de l'IRES"*, *"La lettre de l'IRES"*.

D. L'OBSERVATOIRE FRANCAIS DES CONJONCTURES ECONOMIQUES (OFCE)

Inspiré comme l'IRES des recommandations du rapport Lenoir-Prot, l'OFCE a été créé en 1981 par une convention passée entre l'Etat et la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), à laquelle il reste attaché.

Le personnel de l'OFCE comporte 53 personnes dont trois fonctionnaires mis à disposition par le CNRS. Compte tenu des emplois à temps partiel, cet effectif correspond à 47,5 équivalents temps plein.

La subvention du Plan qui constitue la quasi-totalité des ressources de l'OFCE pour 1994 est maintenue à 19,7 millions de francs.

Les principaux travaux réalisés en 1993-1994 :

- à l'aide du modèle MIMOSA, pour la délégation du Sénat pour la planification, une projection à moyen terme de l'économie mondiale (en partage avec le CEPII) et deux études pour le Parlement européen ;
- une étude sur la meilleure façon de réformer la taxe professionnelle pour le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire ;
- présentation au Sénat sous la présidence de M. René Monory du troisième rapport du groupe international de politique économique de l'OFCE (GIPE) *"Pour l'emploi et la cohésion sociale"*. A la suite de cette présentation une délégation du GIPE a été reçue par le Premier ministre et par le Gouverneur de la Banque de France ;
- Toujours au Sénat sous l'égide de la délégation, présentation de l'étude *"La persistance du chômage en Europe"* ;
- Participation aux groupes de travail du Commissariat général au Plan *"Prospective travail-emploi 2015"*, *"Perspectives*

économiques" et à la commission présidée par Alain Minc sur les défis de l'an 2000.

Enfin, deux études sont en cours :

- financement de l'assurance chômage (pour la DARES) ;
- capital humain (CCE).

CHAPITRE IV

EVOLUTION DE LA PLANIFICATION

I - VERS LA FIN DE "LA PLANIFICATION A LA FRANCAISE"

Le XIe Plan (1993-1997) est resté au stade de la préparation au niveau national et n'a pas fait l'objet de vote d'une loi de plan par le Parlement. Ses travaux ont surtout servi à l'élaboration de stratégies d'intervention de l'Etat, tant sectorielles que régionales, puisque le Gouvernement a jugé préférable de recourir à des lois quinquennales spécialisées par domaine (finances publiques, emploi) ou de programmation (militaire, aménagement du territoire, justice, sécurité, famille) et de privilégier la planification régionale.

L'inconvénient de ces programmations à moyen et à long terme est leur construction verticale alors que la fonction essentielle de la planification est la cohérence transversale. Il faudra attendre les résultats des évaluations mises en place pour savoir si la coordination n'aura pas fait défaut à la réalisation des objectifs que l'Etat s'est fixé.

Cependant si le Conseil économique et social a proposé, le premier, une relance et un renouveau de la planification indicative en France, dans une étude de M. Claude Cambus rendue publique le 24 mai 1994, le Gouvernement ne se désintéresse pas de cet exercice. Le Premier ministre a, en effet, demandé un rapport sur "l'avenir du Plan et la place de la planification dans la société française" à M. Jean de Gaulle, député de Paris.

Le rapport, remis à M. Edouard Balladur le 6 juillet 1994, formule 20 propositions pour une planification renouvelée avec pour idée centrale une action continue. Il suggère le maintien d'une loi de plan mais qui ne serait plus

soumise systématiquement au rythme quinquennal, durée jugée inadaptée aux échéances tant nationales qu'internationales. Il propose également d'associer les parlementaires et les membres du Conseil économique et social aux divers travaux du Plan ainsi que la publication, au moins tous les trois ans, d'un document sur les "grands défis de la Nation et les problèmes de notre société" qui serait présenté au Parlement.

Le Commissariat général au Plan devrait rendre ses structures plus transversales, notamment en direction des partenaires sociaux. Enfin, l'élaboration des contrats de Plan Etat-régions serait précédé d'une loi quinquennale spécifique à l'élaboration de laquelle participerait le Commissariat général au Plan, la DATAR, les régions et les partenaires sociaux.

II - LES CONTRATS DE PLAN ETAT-REGIONS (CPER)

A. LE BILAN INACHEVE DE LA PRECEDENTE GENERATION DE CONTRATS DE PLAN (1989-1993)

Les engagements de l'Etat s'élevaient à 56 milliards de francs et parallèlement les régions s'étaient engagées à hauteur de 47 milliards de francs. La DATAR a fait établir un bilan de l'exécution des engagements de l'Etat par domaine qui fait ressortir un taux d'exécution moyen de 92 % sur les 58 milliards de francs désormais engagés.

Bilan des contrats de plan Etat-régions (1989-1993)

(en millions de francs)

Principaux domaines :	Engagements	Montants réalisés	Taux de réalisation
Agriculture	5.791	5.717	98 %
Mer.....	803	761	95 %
Action sociale.....	2.385	2.280	95 %
Dévelop. social quartiers .	4.440	4.257	96 %
Industrie	1.471	1.507	102 %
Routes	23.721	21.212	89 %
Transports.....	4.673	4.591	98 %
Enseignement secondaire .	953	944	98 %
Enseignement supérieur...	2.488	2.469	99 %
Environnement.....	902	684	76 %
Recherche	1.774	1.762	99 %
Formation professionnelle	3.638	3.582	98,5 %
Villes nouvelles.....	300	300	100 %
Culture.....	612	586	97 %
FAIT	1.259	1.138	90 %
FRILE	860	860	100 %
FIDAR	1.340	1.340	100 %
TOTAL.....	57.410	53.990	94 %

Le bilan global d'exécution par région n'est toutefois pas établi. En effet, le Gouvernement a annoncé, lors du débat en séance publique à l'Assemblée nationale, qu'un groupe de travail placé sous l'égide du Commissariat général au Plan et, chargé de cette évaluation venait d'être enfin constitué. Il est regrettable qu'il n'est pu être fourni pour l'élaboration des contrats de la troisième génération un bilan à mi-parcours ou provisoire.

B. L'ELABORATION DES CONTRATS DE PLAN ETAT-REGIONS (1994-1998)

Les principes directeurs qui ont présidé à l'élaboration des CPER de la troisième génération reposaient sur la contractualisation par objectif, la sélectivité, une priorité donnée aux territoires les plus fragiles et une réduction significative de la pratique des financements croisés. En outre, l'évaluation est devenue obligatoire pour les CPER depuis le CIAT du 10 février 1993. Le suivi financier relèvera des préfets de région.

Conformément à la loi de planification du 29 juillet 1982, les négociations se sont fondées sur :

- les travaux du XIe Plan ;
- le plan régional élaboré en concertation avec les acteurs locaux ;
- le document sur la stratégie de l'Etat en région de compétence préfectorale.

Une cellule de suivi interministérielle co-présidée par le Commissariat général au Plan et la DATAR et composée de représentants des ministères concernés a organisé la préparation et la négociation des CPER.

Par ailleurs, le CIAT a décidé de moduler les dotations de l'Etat aux régions en fonction de critères liés à la situation économique de chacune : potentiel fiscal par habitant, taux de chômage, variation de l'emploi.

Trois groupes de régions ont en conséquence été définis : le groupe I bénéficiera d'une enveloppe majorée de 23,5 % par rapport à la précédente génération de contrats de Plan ; le groupe II de 14,1 % ; le groupe III disposera de la même dotation qu'en 1989, en francs constants. Enfin, l'Ile-de-France voit sa dotation réduite de 8,92 %.

C. L'EVALUATION

Pour le financement de l'évaluation un prélèvement de 6/10.000e est opéré sur la partie Etat des contrats de plan et de ville. Il est versé au Commissariat général au Plan puis délégué aux préfets de régions au fur-et-à mesure des besoins ; les collectivités locales sont invitées à contribuer à parité.

Le dispositif d'évaluation s'organise localement autour d'un comité de pilotage composé de représentants des contractants et d'experts si nécessaire. Le choix des évaluations relève uniquement du niveau territorial. L'instance nationale animée par le Commissariat général au Plan et composée de représentants de toutes les administrations centrales concernées n'aura pour mission que de formuler des recommandations d'ordre technique ou méthodologique.

D. LES DOTATIONS

Les 23 contrats métropolitains dont le contrat de plan interrégional du bassin parisien ont maintenant fait l'objet d'une signature, ainsi que ceux des départements et des territoires d'outre-mer.

Pour la Métropole le CIAT de mardi 12 juillet 1993 avait retenu le montant de 67.507 millions de francs pour les CPER et le comité interministériel à la ville (CIV) du 23 juillet 1993, 8.765 millions de francs pour les contrats de ville. Quand aux régions leur financement atteindra 71.572 millions de francs.

Par ailleurs, les CPER ont permis également de mobiliser les financements des départements et des autres collectivités qui sont actuellement estimés à 22.837 millions de francs ainsi que des financements liés aux objectifs retenus dans les contrats soit 4.244 millions de francs pour l'Etat et 43.666 millions de francs pour les fonds structurels européens portant ainsi à 218.893 millions de francs le montant total des crédits publics destinés au développement régional en Métropole. Ce montant atteint près de 240 milliards en intégrant les départements et territoires d'outre-mer.

Contrats de plan Etat-régions (1994-1998)

(millions de francs)

Régions	Etat	Régions & collectivités	Total contrats	Part Etat %
Alsace	2.253	3.265	5.510	39,9 %
Aquitaine	2.800	4.311	7.111	39,4 %
Auvergne	2.455	1.641	4.096	60,0 %
Bourgogne.....	2.069	2.139	4.208	49,0 %
Bretagne.....	5.066	4.940	10.007	50,6 %
Centre	2.398	2.913	5.311	45,1 %
Champagne-Arden.	1.799	2.180	3.980	45,2 %
Corse	695	580	1.275	54,5 %
Franche-Comté ..	1.810	2.060	3.871	46,7 %
Ile-de-France	11.159	23.255	34.414	32,4 %
Languedoc.....	3.690	3.495	7.185	51,3 %
Limousin	1.541	875	2.417	63,7 %
Lorraine	4.388	3.462	7.851	55,9 %
Midi-Pyrénées ...	4.219	2.887	7.106	59,0 %
Nord-Pas-de-Cal.	8.271	5.034	13.305	62,0 %
B. Normandie....	2.223	3.063	5.286	42,0 %
H. Normandie ...	2.275	2.481	4.757	47,8 %
Pays de Loire	2.978	3.581	6.560	45,4 %
Picardie	2.493	3.360	5.854	42,5 %
Poitou.....	2.529	3.026	5.556	45,5 %
Provence	4.359	5.818	10.178	42,6 %
Rhône-Alpes	5.149	9.375	14.525	35,5 %
Bassin Parisien ..	333	666	999	33,33 %
TOTAL	76.961	94.410	171.371	44,9 %

**Réunie le mercredi 26 octobre 1994, sous la présidence
de M. François Trucy, secrétaire, la Commission des finances a
décidé de laisser les crédits du Plan à l'appréciation du Sénat**